

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

## Introduction au droit (4DR1020)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	12
<b>Préalable au master en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	12

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

### Période d'enseignement:

- Semestre Automne

### Equipe enseignante

CARRON BLAISE, Professeur ordinaire, PIGNOLET Baptiste, assistant-doctorant, CORTHAY Gaëtan, assistant-doctorant

### Contenu

Après un propos introductif consacré au langage juridique, la première partie du cours appréhende la notion du droit (définition, finalités, délimitations, distinctions). La deuxième partie traite des sources et des autorités du droit suisse (notions, sources formelles et non formelles, autorités). La troisième partie est consacrée aux grandes divisions du droit (grands systèmes du droit, summa divisio, grands domaines du droit). L'application du droit constitue la quatrième partie (syllogisme judiciaire, détermination et interprétation de la règle applicable, comblement des lacunes, pouvoir d'appréciation du juge). La cinquième partie décrit la mise en œuvre du droit (juridiction, compétence, constatation des faits, aperçus des procédures, sanction et exécution forcée).

### Forme de l'évaluation

Examen écrit d'une durée de trois heures dans le cadre de l'examen d'Introduction au droit. Les étudiant-e-s sont autorisé-e-s à avoir avec elles/eux:

- la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst.; RS 101)
- le Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC; RS 210) et la Loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations; CO, RS 220) (édition privée CC&CO annotés autorisée)
- le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC; RS 272)
- la Loi fédérale du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral (LTF; RS 173.110)
- le Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (CPP; RS 312.0)
- >(éditions de la Chancellerie fédérale non annotées ou impression des documents PDF du site [www.admin.ch](http://www.admin.ch))
- ainsi que la Loi d'organisation judiciaire neuchâteloise ou de leur canton de domicile.

### Documentation

Les lectures préparatoires sont indiquées au début du cours. La documentation se compose d'un support de cours sous forme de résumés et de schémas synoptiques. Ces documents seront disponibles sur Moodle, selon les indications données en début de cours.

### Forme de l'enseignement

Le cours est donné en plenum. Les thèmes abordés sont illustrés au moyen d'exemples pratiques. Le cours est ponctué de quelques séances d'exercices pratiques et de présentations d'étudiant-e-s tirées de l'actualité juridique ou d'oeuvres artistiques (littérature, cinéma,...) en lien avec le droit. La conception du cours repose sur une méthode d'enseignement présentiel; afin de soutenir l'apprentissage, les cours font toutefois l'objet d'un enregistrement vidéo mis en ligne sur la plate-forme moodle.

### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Expliquer et illustrer, en combinaison avec le cours consacré à la méthodologie juridique, les outils théoriques et pratiques donnant accès aux sources formelles et documentaires du droit (législation, jurisprudence et doctrine)
- Décrire et expliquer les fondements du droit en général et de notre système juridique en particulier
- Identifier les particularités de la pensée juridique et y sensibiliser les étudiant-e-s
- Transmettre et appliquer une méthode pour aborder et résoudre des problèmes juridiques

### Compétences transférables

- Gérer des projets
- Concevoir une analyse critique

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

**Introduction au droit (4DR1020)**

- Stimuler sa créativité
- Présenter un thème d'actualité